
NATURA 2000

FORMULAIRE STANDARD

POUR LES ZONES DE PROTECTION SPECIALE (ZPS)

POUR LES SITES ELIGIBLES COMME SITES D'INTERET
COMMUNAUTAIRE (SIC)

ET

POUR LES ZONES SPECIALES DE CONSERVATION (ZSC)

1. IDENTIFICATION DU SITE

<i>1.1. TYPE</i>	<i>1.2. CODE DU SITE</i>	<i>1.3. DATE DE COMPILATION</i>	<i>1.4. MISE A JOUR</i>
F	FR3110085	199106	200806

1.5. RELATION AVEC D'AUTRES SITES DE NATURA 2000

CODE DE SITES NATURA 2000

FR3102003
FR3100477
FR3100478
FR3100479
FR3102004

1.6. RESPONSABLE(S):

DIREN Nord - Pas-de-Calais / MNHN-SPN

1.7. APPELLATION DU SITE:

Cap Gris-Nez

1.8. INDICATION DU SITE ET DATES DE DÉSIGNATION/CLASSEMENT:

DATE SITE PROPOSÉ ÉLIGIBLE COMME SIC:

DATE SITE ENREGISTRÉ COMME SIC:

DATE DE CLASSEMENT DU SITE COMME ZPS:

DATE DE DÉSIGNATION DU SITE COMME ZSC:

199106

2. LOCALISATION DU SITE

2.1. COORDONNÉES DU CENTRE

LONGITUDE

E 1 28 48

W/E (Greenwich)

LATITUDE

50 54 29

2.2. SUPERFICIE (HA):

56224,00

2.3. LONGUEUR DU SITE (KM):

2.4. ALTITUDE (M):

MIN

-69

MAX

0

MOYENNE

2.5. RÉGION ADMINISTRATIVE:

CODE NUTS

NOM DE LA RÉGION

% COUVERT

FR302

Pas-de-Calais

0

Superficie marine non couverte d' une région NUTS

100

2.6. RÉGION BIOGÉOGRAPHIQUE

Alpine

Atlantique

Boreale

Continentale

Macaronesienne

Mediterranéeenne

3. INFORMATIONS ECOLOGIQUES

3.1. TYPES D'HABITATS présents sur le site et évaluation du site pour ceux-ci:

TYPES D' HABITAT ANNEX I:

CODE	% COUVERT	REPRÉSENTATIVITÉ	SUPERFICIE RELATIVE	STATUT DE CONSERVATION	EVALUATION GLOBALE
------	--------------	------------------	------------------------	---------------------------	-----------------------

3.2. ESPECES

mentionnées à l' Article 4 de la Directive 79/409/CEE

et

figurant à l'Annexe II de la Directive 92/43/CEE

et

évaluation du site pour celles-ci

3.2.a. ESPECES - OISEAUX visés à l'Annexe I de la directive 79/409/CEE du Conseil

CODE	NOM	POPULATION			EVALUATION DU SITE			
		Résidente	Migratoire		Population	Conservation	Isolement	Globale
			Nidific.	Hivern.				
A001	Gavia stellata		10-1000i	10-1000i	A	A	C	B
A002	Gavia arctica		10-100i	10-100i	A	A	C	B
A003	Gavia immer		1-10i	1-10i	B	A	B	B
A007	Podiceps auritus		1-10i	1-10i	C	A	B	B
A010	Calonectris diomedea			1-3i	D			
A014	Hydrobates pelagicus			10-100i	D			
A021	Botaurus stellaris			1-3i	D			
A026	Egretta garzetta			1-10i	D			
A031	Ciconia ciconia			1-5i	D			
A034	Platalea leucorodia			10-100i	C	A	C	B
A045	Branta leucopsis		10-100i	10-100i	B	A	B	B
A068	Mergus albellus		1-10i	10-100i	C	A	B	B
A072	Pernis apivorus			1-10i	D			
A073	Milvus migrans			1-3i	D			
A074	Milvus milvus			1-3i	D			
A081	Circus aeruginosus			1-10i	D			
A082	Circus cyaneus			1-5i	D			
A094	Pandion haliaetus			1-5i	D			
A098	Falco columbarius			1-10i	D			
A103	Falco peregrinus			1-3i	D			
A127	Grus grus			1-100i	D			
A131	Himantopus himantopus			10-100i	D			
A132	Recurvirostra avosetta			100-500i	D			
A140	Pluvialis apricaria			10-100i	D			
A151	Philomachus pugnax			100-1000i	D			
A157	Limosa lapponica			100-1000i	D			
A166	Tringa glareola			10-100i	D			
A176	Larus melanocephalus		1-10i	1-10i	D			
A191	Sterna sandvicensis		1-5i	100-1000C	C	A	A	B
A192	Sterna dougallii			1-10i	D			
A193	Sterna hirundo			100-1000C	C			
A194	Sterna paradisaea			100-1000i	C			
A195	Sterna albifrons			100-500i	C			
A196	Chlidonias hybridus			1-10i	D			
A197	Chlidonias niger			10-100i	D			
A222	Asio flammeus			1-3i	D			
A229	Alcedo atthis			1-3i	D			
A246	Lullula arborea			1-100i	D			
A338	Lanius collurio			0-1i	D			

3.2.b. ESPECES - Oiseaux migrateurs régulièrement présents sur le site non visés à l'Annexe I de la directive 79/409/CEE du Conseil

CODE	NOM	POPULATION	EVALUATION DU SITE
------	-----	------------	--------------------

		Résidente		Migratoire		Population	Conservation	Isolement	Globale
		Nidific.	Hivern.	Etape					
A005	Podiceps cristatus		10-1000i	10-1000i		C	A	C	B
A006	Podiceps grisegena		1-10i	1-10i		B	A	C	B
A008	Podiceps nigricollis		1-10i	1-10i		C	A	C	B
A009	Fulmarus glacialis		10-100i	1-100i		C	A	C	B
A013	Puffinus puffinus			100-1000i			D		
A016	Sula bassana		<2000i	100-1000i			D		
A017	Phalacrocorax carbo		10-100i	100-1000i			D		
A018	Phalacrocorax aristotelis		1-10P	100-1000i			D		
A041	Anser albifrons			P			A		B
A043	Anser anser			P			A		B
A046	Branta bernicla		10-100i	100-1000i		C	A	C	B
A054	Anas acuta			100-1000i			D		
A062	Aythya marila		1-10i	P		C	A	B	B
A063	Somateria mollissima		50-100i	50-100i		C	A	C	B
A065	Melanitta nigra		100-1000i	100-1000i		C	A	C	B
A066	Melanitta fusca		10-100i	10-100i		C	A	C	B
A069	Mergus serrator		10-100i	10-100i		C	A	C	B
A085	Accipiter gentilis			0-2i			D		
A130	Haematopus ostralegus			100-1000i			D		
A136	Charadrius dubius			1-10i			D		
A137	Charadrius hiaticula			100-1000i			D		
A138	Charadrius alexandrinus			100-1000i			D		
A141	Pluvialis squatarola		10-100i	100-1000i			D		
A142	Vanellus vanellus		100-1000i	100-1000i			D		
A144	Calidris alba		1-10i	100-1000i			D		
A148	Calidris maritima		1-10i	1-10i		C	A	C	B
A149	Calidris alpina		10-100i	100-1000i			D		
A158	Numenius phaeopus			100-1000i			D		
A160	Numenius arquata		1-10i	100-1000i			D		
A188	Rissa tridactyla		100-500i	100-1000i		C	A	C	B
A199	Uria aalge		100-1000i	100-1000i		C	A	C	
A200	Alca torda		<1100i	100-1000i		B	A	C	B
A204	Fratercula arctica		10-100i	10-100i			D		
A172	Stercorarius pomarinus		0-1i	10-100i					
A173	Stercorarius parasiticus			100-1000i					
A174	Stercorarius longicaudus			10-100i					
A175	Stercorarius skua			P					

3.2.c. ESPECES - MAMMIFERES visés à l'Annexe II de la directive 92/43/CEE du Conseil

3.2.d. ESPECES - AMPHIBIENS et REPTILES visés à l'Annexe II de la directive 92/43/CEE du Conseil

3.2.e. ESPECES - POISSONS visés à l'Annexe II de la directive 92/43/CEE du Conseil

3.2.f. ESPECES - INVERTEBRES visés à l'Annexe II de la directive 92/43/CEE du Conseil

3.2 g. ESPECES - PLANTES visées à l'Annexe II de la directive 92/43/CEE du Conseil

3.3. Autres espèces importantes de Flore et de Faune

(B = Oiseaux, M = Mammifères, A = Amphibiens, R = Reptiles, F = Poissons, I = Invertébrés, P = Plantes)

4. DESCRIPTION DU SITE

4.1. CARACTERE GENERAL DU SITE

Classes d'habitats	% couvert.
Mer, Bras de Mer	100
Couverture totale	100 %

Autres caractéristiques du site

Situé au large du littoral du département du Pas-de-Calais, le site "Cap Gris-Nez" constitue une extension de la Zone de Protection Spéciale (ZPS) FR3110085 proposée en 1991. Cette extension couvre une surface de plus de 480 km², sur des profondeurs atteignant au maximum 69 m.

4.2. QUALITE ET IMPORTANCE

Zone exceptionnelle de passage et de stationnement pour les oiseaux marins (plongeurs, grèbes, Bernaches cravants, laridés, labbes, alcidés) surtout en été/automne et en hiver avec des effectifs considérables dont le suivi est effectué depuis plus de 50 ans. Les oiseaux stationnent pour se reposer et s'alimenter, notamment dans les secteurs compris entre les caps Gris-Nez et Blanc-Nez. Le secteur du Cap Blanc-Nez abrite une colonie reproductrice de Fulmars boréaux (30-50 couples), de Mouettes tridactyles (1300 couples) et de Goélands argentés. Sont également notés nicheurs le Faucon pèlerin, le Goéland brun et le Goéland marin.

4.3. VULNERABILITE

S'agissant d'un site proche de la côte, un certain nombre d'activités anthropiques s'y exercent (pêche professionnelle et de loisirs, sports nautiques...) qu'il conviendra d'identifier plus finement dès la phase de gestion. Le site est soumis à une très forte fréquentation touristique et fait l'objet d'une opération " grand site national ". Les effets de ces activités sur la conservation des habitats et des espèces d'intérêt communautaire, qu'ils soient positifs, négatifs ou neutres, restent à apprécier par l'amélioration des connaissances dans le cadre de l'élaboration puis de la mise en œuvre du document d'objectifs du site ou de l'évaluation des incidences des éventuels projets à venir.

4.4. DESIGNATION DU SITE

4.5. REGIME DE PROPRIETE

Domaine Public Maritime et la colonne d'eau recouvrante, à l'intérieur de la limite des 12 milles nautiques (mer territoriale) [99.6%]

Plateau continental, hors des eaux territoriales [0.4%]

4.6. DOCUMENTATION

Old site code 203300

Groupe Ornithologique et Naturaliste du Nord-Pas-de-Calais : diverses publications dans le bulletin "Le Héron".
Luczak M.C et Flohart G., 2008. Dires d'experts.

MNHN, 2007 - Choix des secteurs pertinents pour la désignation de sites NATURA 2000 en mer. 69 p.

Service Hydrographique et Océanographique de la Marine. Carte SHOM 7323 et 7323G Carte simple et carte de sédimentologie (nature des fonds). Pas de Calais - De Boulogne-sur-Mer à Calais et de Dungeness à Dover au 1/74 300. Edition 2002 et

2003.

<http://skua.over-blog.org/> : Observations ornithologiques sur le littoral Nord-Pas de Calais.

5. PROTECTION DU SITE ET RELATIONS AVEC CORINE

5.1. TYPES DE PROTECTION aux niveaux national et regional

CODE	% COUVERT.
FR15	0
FR18	14
FR13	5

5.2. RELATION AVEC D'AUTRES SITES PROTEGES

désignés aux niveaux national ou régional:

TYPE CODE	NOM DU SITE	TYPE DE CHEVAUCHEMENT	% COUVERT.
FR15	CAP GRIS NEZ	/	0

désignés au niveau international:

5.3. RELATION AVEC DES SITES CORINE BIOTOPES

6. IMPACTS ET ACTIVITES SUR LE SITE ET AUX ALENTOURS

6.1. IMPACTS ET ACTIVITES GENERAUX ET PROPORTION DE LA SUPERFICIE DU SITE AFFECTE

IMPACTS ET ACTIVITÉS SUR LE SITE

CODE	INTENSITÉ	% DU SITE	INFLUENCE
210	A B C		+ 0 -
220	A B C		+ 0 -
520	A B C		+ 0 -
621	A B C		+ 0 -
200	A B C		+ 0 -
290	A B C		+ 0 -

IMPACTS ET ACTIVITÉS AUX ALENTOURS du site

6.2. GESTION DU SITE

ORGANISME RESPONSABLE DE LA GESTION DU SITE

Services de l'Etat sous l'autorité du Préfet du Pas-de-Calais et du Préfet maritime de la Manche et de la mer du Nord

GESTION DU SITE ET PLANS

Un comité de pilotage mis en place par le Préfet du Pas-de-Calais et le Préfet maritime de la Manche et de la mer du Nord réunira l'ensemble des acteurs concernés par le site dont les organisations socio-professionnelles, de loisirs nautiques et loisirs de "vol" (aéromodélisme, deltaplane...), pratiqués sur ce site en raison de ses falaises et de ses vents. Ce comité aura pour rôle de participer à la préparation du document d'objectifs qui devra définir les préconisations de gestion nécessaires à la préservation durable des milieux et espèces marins d'intérêt communautaire concernés.

Après un diagnostic écologique du site et des différentes activités s'y exerçant, des mesures seront proposées au regard des enjeux de conservation durable des habitats et espèces d'intérêt communautaire ayant justifié la proposition du site Natura 2000, tout en tenant compte des exigences économiques, sociales et culturelles, ainsi que des particularités régionales ou locales. Pour ce faire, le comité de pilotage et l'opérateur local en charge de la rédaction du document d'objectifs pourront utilement s'appuyer sur les références technico-économiques pour les mesures de gestion des sites Natura 2000 en milieu marin concernant les activités de pêche, d'aquaculture et de plaisance (commande passée auprès de l'Agence des aires marines protégées).

S'agissant des différentes activités, plans, programmes, travaux ou projets d'aménagement, ils pourront avoir lieu au sein ou à proximité du site " Cap Gris-Nez " pour autant qu'ils ne s'exonèrent pas des objectifs de conservation du site. S'ils sont susceptibles d'affecter le site de façon notable, individuellement ou en raison de leurs effets cumulés, ils devront faire l'objet d'une évaluation de leurs incidences sur les espèces d'intérêt communautaire ayant justifié le site. Dès lors, les porteurs de projets pourront s'appuyer sur les guides méthodologiques élaborés à l'échelon national :

- guide pour l'évaluation des incidences des projets d'extraction de granulats marins sur les sites Natura 2000 (en cours) ;
- guide sur l'évaluation des incidences des dragages des chenaux de navigation et des immersions sur l'état de conservation des sites Natura - GEODE / BCEOM, août 2007 - (volet calage en site Natura 2000 marin en cours de rédaction) ;
- guide sur l'étude d'impact des projets éoliens (volet mer en cours de rédaction) ;
- guide sur l'évaluation des incidences des projets de création et d'extension de ports de plaisance et de sites de mouillages organisés (en cours).

Au sein du site, les activités de défense exercées sont en particulier :

- des missions opérationnelles de surveillance, de police, de défense ou de service public (sauvetage, assistance, lutte antipollution, etc.) par navires ou embarcations de la Marine nationale et de la gendarmerie maritime;

-
- des missions de recherche et de neutralisation d'explosifs immergés en mer ou sur l'estran par navires, embarcations ou plongeurs de la Marine nationale;
 - des missions opérationnelles et des patrouilles de surveillance, de police, de défense ou de service public par aéronefs militaires sans restriction d'altitude;
 - des exercices et entraînements de navires de la Marine nationale ou de la gendarmerie maritime;
 - des exercices et entraînements d'aéronefs militaires (hélicoptères sans restriction d'altitude, avions à 500 pieds terre et 100 pieds mer minimum);
 - des exercices et entraînements de plongeurs et de commandos de la Marine nationale (entraînements nautiques, aériens et terrestres).

Plus généralement, les espaces marins inclus dans le périmètre du site sont mobilisés pour assurer la protection du territoire national, y compris à un niveau stratégique.

La pérennisation de l'ensemble des activités et des missions précitées (activités de défense, d'assistance et de sauvetage, de prévention et de lutte contre la pollution et de police en mer) ne devra pas être remise en cause par la désignation du site.

7. CARTE DU SITE

Carte physique

<i>N° NATIONAL DE LA CARTE</i>	<i>ECHELLE</i>	<i>PROJECTION</i>	<i>DONNEES NUMERISEES DISPONIBLES(*)</i>
SHOM 7323	74300	Mercator WGS84	

() Référence à l'existence de données numérisées*

Photographie(s) aérienne(s) jointe(s):

8. DIAPOSITIVES

4. DESCRIPTION DU SITE

4.7. HISTORIQUE

DATE	MOT CLE	DESCRIPTION
27/03/1996	GL	Data compiled and input by ITE in 1995 under contract to DG XI